



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9165^e séance

Mercredi 26 octobre 2022, à 10 heures
New York

Président : M. Biang (Gabon)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Ghana	M. Korbieh
Inde	M. Ravindran
Irlande	M. Kenneally
Kenya	M. Kimani
Mexique	M ^{me} Jiménez Alegría
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2022/735)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2022/735)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/735, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Huang Xia.

M. Huang Xia : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'opportunité de m'exprimer devant les membres du Conseil suite à la soumission du dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2022/735).

Lors de ma précédente intervention (voir S/PV.9023), j'avais exprimé des inquiétudes sur la détérioration du contexte sécuritaire et la montée des tensions dans la région suite à la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23). Sept mois plus tard, ce constat demeure d'actualité, avec la reprise des combats il y a à peine quelques jours, causant de nouveau des victimes et des milliers de déplacés dans le territoire de Rutshuru.

La région des Grands Lacs continue en effet d'être confrontée à l'instabilité due à l'activisme des groupes armés, un de ses plus grands défis. La persistance des activités des Forces démocratiques alliées, des Forces démocratiques de libération du Rwanda, de la

Résistance pour un État de droit au Burundi et du M23 alimente l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, mais ravive également la méfiance et les tensions entre les pays de la région, en particulier entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Cet activisme met en péril les acquis de ces dernières années en matière de coopération bilatérale et régionale, qu'appelle de ses vœux l'Accord-cadre d'Addis-Abeba.

L'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles continuent d'alimenter le cycle vicieux des affrontements intercommunautaires, des activités des groupes armés, ainsi que leur instrumentalisation par les réseaux criminels transfrontaliers. Une poursuite rigoureuse des auteurs de ces crimes, ainsi que des violations des droits de l'homme, notamment commis par les groupes armés, est nécessaire pour mettre fin à la résurgence de la violence dans la région.

La situation humanitaire, quant à elle, demeure toujours aussi préoccupante, avec, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 4,9 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile ayant fui en raison de la violence et de facteurs liés aussi au climat. En outre, environ 12 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont enregistrées au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Ouganda. Je voudrais ici m'incliner devant la mémoire de toutes les victimes de ces différentes crises dans la région, et exprimer ma solidarité aux populations réfugiées et déplacées.

Pour faire face à ces défis, et malgré les obstacles qui demeurent, les gouvernements et les peuples de la région sont restés mobilisés. Je salue le rôle du Kenya dans le processus de paix de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, qui privilégie une double approche combinant efforts militaires et non militaires. Je me réjouis de la tenue annoncée du troisième conclave des chefs d'État de la région sur la République démocratique du Congo à Nairobi dans les prochaines semaines et réitère ici, comme je l'ai fait auprès des autorités des pays de la région, la pleine disponibilité de mon bureau à apporter un appui technique à ce processus, aux côtés de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et des services compétents du Siège. Je souhaite également, à la suite de ma collègue Bintou Keita, qui s'est adressée au Conseil il y a environ un

mois (voir S/PV.9142), rappeler l'importance vitale d'une coordination efficace entre toutes les forces qui seront déployées sur le territoire congolais et la MONUSCO.

Cette coordination au niveau opérationnel est également indispensable au niveau des efforts de médiation. Je suis heureux de constater que tel est aussi l'avis du Président Lourenço, de l'Angola, Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) mandaté par l'Union africaine, du Président Ndayishimiye, du Burundi, Président en exercice de la CAE, et des autorités kényanes, qui m'ont tous assuré de leur volonté de poursuivre leurs efforts de façon coordonnée. Je tiens à remercier l'Angola, dont la médiation entre la République démocratique du Congo et le Rwanda a permis d'établir une feuille de route pour parvenir in fine au règlement pacifique du contentieux entre les deux pays. Au cours de mes visites à Kinshasa et à Kigali, les autorités m'ont également assuré de leur volonté de parvenir à cet objectif. S'il n'y a pas de doute sur la volonté de dialogue, comme l'illustrent les multiples rencontres entre les deux Présidents, il est nécessaire que des actions tangibles viennent concrétiser les efforts déployés depuis quelques mois. La désignation du coordonnateur du mécanisme de vérification ad hoc est une étape encourageante, et je souhaite vivement que les autres mécanismes et mesures de renforcement de la confiance prévus par la feuille de route de Luanda soient également mis en place rapidement.

Parce qu'une paix durable n'est possible que par un règlement politique des causes profondes du conflit, je me réjouis également de l'engagement des États en faveur de la mise en œuvre d'initiatives non militaires. Lors de la cinquième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays membres du Groupe de contact et de coordination, ceux-ci ont plaidé pour un déploiement rapide de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination en vue de compléter les efforts de la force régionale de la CAE. Ils ont également appelé à des consultations afin de définir les modalités de coopération entre le Groupe de contact et de coordination et cette force régionale.

À cet égard, je suis heureux d'informer le Conseil que mon bureau a facilité la première mission de reconnaissance et de contact de la cellule opérationnelle dans la province du Sud-Kivu. Cette mission avait pour objectif d'engager les acteurs locaux afin d'identifier les opportunités de contact avec les groupes armés, en vertu du mandat confié par les États, à savoir dialoguer

directement avec ces groupes et faciliter leur désarmement et leur rapatriement volontaire, sans conditions politiques.

Un autre exemple du dynamisme en matière de coopération est la multiplication d'initiatives bilatérales visant au renforcement de la coopération entre les États de la région dans les domaines de la sécurité, du commerce, de l'énergie ou des transports. Outre l'adhésion de la République démocratique du Congo à la CAE, on peut aussi évoquer le renforcement de la coopération sécuritaire entre le Burundi et la République démocratique du Congo, ainsi que les efforts de rapprochement entre l'Ouganda et le Rwanda.

Je me réjouis enfin des décisions prises lors de la réunion ministérielle de la CIRGL sur le renforcement de la coopération judiciaire à Kinshasa en juin dernier, notamment l'adoption de lignes directrices claires pour les demandes d'entraide judiciaire dans la région des Grands Lacs. J'appelle les pays signataires à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa.

Cet engagement des acteurs régionaux dans la quête de solutions politiques pour préserver la stabilité et la cohabitation pacifique entre États épouse les principes de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Il atteste de la pertinence de cet instrument, tout comme du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de la CIRGL de 2006, comme socles de concertation et de coopération entre les États de la région pour répondre aux défis communs. Aussi voudrais-je réitérer mon appel à tous les pays signataires pour qu'ils intensifient leurs efforts pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et des autres instruments régionaux.

La stabilisation de la région dépend aussi de la capacité de la région à transformer sa dotation en ressources minérales, stratégiques pour la transition énergétique, en un vecteur de développement durable et inclusif. C'est dans cette optique que j'ai effectué une mission conjointe de plaidoyer avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL, l'Ambassadeur Samuel Caholo, à Paris et à Bruxelles en vue d'un soutien accru à une meilleure gouvernance des ressources naturelles. Cependant, nous sommes conscients qu'une appropriation nationale et régionale de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles est un préalable à son efficacité. À cet effet, nous prévoyons d'effectuer des missions conjointes de haut niveau de plaidoyer politique dans les États membres de la Conférence, ainsi que dans certains pays de destination de ces minerais.

Un autre vecteur crucial de la paix est la mobilisation constante des femmes et des jeunes dans le processus politique. Aussi, dans la foulée d'une étude sur l'implication des femmes dans les organes de gestion des élections, menée conjointement avec le Centre régional Levy Mwanawasa pour la démocratie et la bonne gouvernance de la CIRGL, mon bureau continue de soutenir les efforts de promotion pour une plus grande participation des femmes dans les processus et organes électoraux. En outre, mon bureau a organisé, en collaboration notamment avec le Fonds des Nations Unies pour la population et la CIRGL, un atelier pour renforcer les capacités des réseaux de jeunes de la région en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix du 17 au 20 octobre dernier à Nairobi, qui a vu la participation de nombreux jeunes très enthousiastes.

Tous ces efforts de mon bureau, agissant en étroite collaboration avec la grande famille des Nations Unies présente dans la région, y compris les bureaux des coordonnateurs résidents, s'inscrivent dans le cadre du plan d'action 2022-2023 de la stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, dont les initiatives phares en matière de paix et de sécurité, de développement et d'action humanitaire seront présentées en détail le 31 octobre prochain devant la Commission de consolidation de la paix.

Lors de mes nombreuses missions dans la région, de fortes attentes ont été formulées vis-à-vis des Nations Unies pour qu'un soutien politique, technique et financier soit apporté aux efforts de paix. Je voudrais de nouveau exprimer ma profonde reconnaissance à tous les partenaires et amis de la région des Grands Lacs qui n'ont cessé d'apporter leurs contributions financières ou techniques aux efforts de consolidation de la paix dans la région. Je voudrais également solliciter l'appui des membres du Conseil de sécurité, et, au-delà, en appeler à l'ensemble de la communauté internationale, afin qu'un appui multiforme plus conséquent soit apporté aux initiatives régionales ainsi qu'au plan d'action de la stratégie régionale des Nations Unies pour la région des Grands Lacs.

La stabilisation de la région et la restauration de la confiance, un double processus long, exigent en effet une mobilisation constante et significative de la communauté internationale, en appui aux efforts des gouvernements et des peuples de la région. Seule une action coordonnée, cohérente et harmonieuse permettra d'accompagner la région des Grands Lacs sur le chemin de la paix et du développement durable.

Le Président : Je remercie M. Huang Xia de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie l'Envoyé spécial pour sa présentation.

Je reviendrai pour ma part sur trois points.

Premièrement, il est impératif que les initiatives de paix pour la région produisent des résultats concrets. En fin de semaine dernière, cela a été dit, les combats entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23) ont repris, causant la mort de civils et des déplacements massifs de populations. Plusieurs autres groupes armés, dont les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo, multiplient les attaques. La France appelle tous les groupes armés congolais à participer sans conditions au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Les groupes armés étrangers doivent déposer immédiatement les armes et réintégrer leur pays d'origine.

Dans la continuité des initiatives régionales pour tenter de rétablir la paix, le dialogue doit être maintenu entre les États de la région. Les engagements qui ont été pris, que ce soit dans le cadre de la feuille de route de Luanda ou lors de la réunion organisée en septembre à New York sous l'égide du Président de la République française, doivent produire des résultats concrets. Je pense notamment au retrait du M23 de toutes les localités occupées et à la coopération pour mettre un terme à l'action des groupes armés, y compris des Forces démocratiques de libération du Rwanda.

Les consultations intra-congolaises doivent se poursuivre. Lorsque la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est sera déployée, la protection des civils devra être au cœur de son mandat. Le respect du droit international humanitaire et la coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo seront également les conditions de son efficacité.

Pour l'ensemble de ces processus, le soutien de l'Envoyé spécial est indispensable et doit se poursuivre. Son appui notamment à la participation de la société civile, des femmes et des jeunes à toutes ces initiatives politiques est extrêmement précieux et le sera.

Deuxièmement, une paix durable nécessitera de désarmer les ex-combattants, de protéger les plus vulnérables et d'assurer la justice. Les mesures militaires, seules, ne sauraient rétablir la paix. Dans la région, des mécanismes robustes doivent être créés pour la reddition et le rapatriement des anciens membres des groupes armés. Il est donc urgent que le Groupe de contact et de coordination soit opérationnel. Le retour durable des réfugiés et des personnes déplacées par les conflits doit également être assuré.

Le renforcement de la coopération judiciaire doit par ailleurs se poursuivre avec la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa, adoptée au mois de juin dernier. Le lancement des consultations nationales sur la justice transitionnelle dans quatre provinces congolaises est à cet égard une avancée supplémentaire vers la justice et la paix.

Ce même esprit de coopération doit prévaloir entre les États de la région pour prévenir et lutter contre le terrorisme. C'est pourquoi la France apportera cette année un soutien financier au Bureau de lutte contre le terrorisme, afin de renforcer les capacités de l'ensemble des États de la région.

Enfin, et c'est mon troisième point, la lutte contre le trafic de ressources naturelles, que l'Envoyé spécial a évoquée, doit aller de pair avec un développement durable au service des populations. L'exploitation illégale des ressources naturelles continue de financer les activités des groupes armés. Cette richesse naturelle doit au contraire être un facteur de développement. Pour cela, le commerce des ressources doit être régulé et contrôlé. Les États de la région doivent transposer et appliquer les recommandations de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en matière d'exploitation des minerais. Comme l'indique le plan d'action de l'Envoyé spécial, des initiatives locales sont aussi nécessaires. Je pense en particulier au travail qui doit être engagé avec les petites exploitations artisanales dans le secteur de l'or.

En outre, les initiatives de développement au service des populations doivent se multiplier. Pour ce seul mois-ci, l'Union européenne a octroyé 25 millions d'euros à la République démocratique du Congo pour faire face à la crise alimentaire. En développant de nouvelles filières agricoles, les systèmes alimentaires seront plus diversifiés et, surtout, plus durables.

Les ressorts de la croissance économique doivent aussi être exploités. Au Rwanda, l'Agence française de

développement engage près de 200 millions d'euros sur la période actuelle pour investir dans le capital humain, le numérique, ou encore la finance verte.

À la veille du dixième anniversaire de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, les États de la région doivent redoubler d'efforts, avec notre soutien, pour préserver les gains de cette décennie. Ils sauront compter, comme l'Envoyé spécial, sur le plein soutien de la France.

M. Ravindran (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial de son exposé et sur le point qu'il a fait sur l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs.

Au cours des derniers mois, la région des Grands Lacs a enregistré des avancées positives sur le plan politique. Les échanges réguliers entre les pays de la région se sont poursuivis, tant au niveau bilatéral que multilatéral, notamment grâce à des initiatives de renforcement de la coopération économique et du commerce.

Nous prenons acte des progrès réalisés dans le cadre du processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, et nous nous félicitons de la mise en place d'un mécanisme de consultation entre le processus de Luanda, qui relève de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et le processus de Nairobi. Nous nous félicitons également des consultations menées par la République démocratique du Congo avec les représentants des différents groupes armés, et espérons que le volet politique donnera rapidement des résultats.

L'instabilité de la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo continue de compromettre les efforts déployés actuellement en vue du retour de la paix. Nous condamnons les actes de violence perpétrés par les groupes armés, notamment les Forces démocratiques alliées (ADF), le Mouvement du 23 mars (M23), la Coopérative pour le développement du Congo, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, la Résistance pour un État de droit au Burundi, entre autres. La résurgence du M23 et sa capacité à tenir le terrain ont encore compliqué la dynamique en matière de sécurité, notamment en pesant sur les relations entre les pays de la région. Nous soulignons que la retenue, le dialogue et la volonté politique sont nécessaires pour relever collectivement ces défis.

À cet égard, nous réaffirmons que le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région demeure essentiel pour

l'instauration d'une paix durable dans la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons de l'accent mis par la République démocratique du Congo sur le renforcement des capacités financières, logistiques, matérielles et opérationnelles des Forces armées de la République démocratique du Congo. Nous prenons également acte des nouveaux progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle du Groupe de contact et de coordination afin de se concentrer sur les mesures non militaires, notamment par le biais d'une stratégie dialogue avec les forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le succès du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation sera un facteur essentiel pour que ces processus parallèles convergent et donnent des résultats, notamment en renforçant la réintégration communautaire des combattants des groupes armés afin qu'ils ne soient pas contraints de revenir à leur ancien mode de vie. Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire par les Ministres de la justice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), ainsi que des efforts menés pour normaliser les directives relatives à l'entraide judiciaire en matière pénale.

L'exploitation, le trafic et le commerce illicites des ressources naturelles ont contribué aux conflits armés dans de nombreuses parties de la région des Grands Lacs, qui est riche en ressources. Les systèmes existants et les efforts en cours au niveau régional doivent être encore renforcés, avec le soutien constant des partenaires internationaux et de l'ONU. Le renforcement des institutions et le respect des réglementations doivent être mis en avant et poursuivis aux niveaux local et régional. Nous préconisons de nouveau la mise en œuvre effective de l'Initiative régionale de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que les recommandations de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles qui s'est tenu à Khartoum.

Nous nous déclarons de nouveau préoccupés par l'expansion de l'empreinte du terrorisme sur le continent africain et par ses liens croissants entre les groupes terroristes et les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces préoccupations sont partagées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les groupes armés tels que les ADF bénéficient d'un réseau terroriste de plus en plus meurtrier par le biais de la formation, des finances et des ressources.

L'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés dans la région est également inquiétante. Nous appuyons le renforcement des capacités du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL et du Centre conjoint de centralisation du renseignement pour la surveillance de ces réseaux terroristes.

L'Inde reste un partenaire fiable des pays de la région des Grands Lacs. Cette collaboration repose sur des liens étroits qui existent entre les peuples depuis plusieurs décennies, sur des partenariats forgés dans le secteur du développement et sur une contribution de longue date aux missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. L'Inde continuera à soutenir les États de la région des Grands Lacs dans leur quête de paix, de sécurité et de développement collectifs.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya. Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité restent profondément préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo et par ses effets sur la stabilité de la région des Grands Lacs. Notre déclaration portera essentiellement sur trois domaines où il faut une action urgente pour s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région : premièrement, la menace permanente des groupes armés ; deuxièmement, le renforcement de la confiance entre les dirigeants de la région ; et, troisièmement, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

En ce qui concerne la menace posée par les groupes armés, les trois membres africains du Conseil de sécurité sont vivement préoccupés par l'aggravation de la situation résultant de la récente prise de la ville de Bunangana au Nord-Kivu par le Mouvement du 23 mars (M23). Les trois membres africains du Conseil dénoncent l'escalade de la violence à Rutshuru depuis le 20 octobre entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les rebelles du M23, qui a fait au moins 10 morts et des dizaines de blessés. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes et exprimons notre solidarité avec les civils touchés par cette violence.

Nous condamnons les activités illégales et inhumaines du M23, des ADF, de la Coopérative pour le développement du Congo, des Forces démocratiques de libération du Rwanda et de la Résistance pour un État de droit au Burundi. Ces groupes commettent des atrocités de masse et de graves violations des droits humains. Nous constatons avec inquiétude que certains d'entre eux, notamment les ADF, ont des liens avec des réseaux terroristes, dont l'État islamique. La menace qu'ils font peser sur la paix et la sécurité régionales appelle une riposte régionale énergique.

Nous appelons à la mise en œuvre rapide du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs (2021-2023), ainsi que de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Nous saluons le dialogue de paix intercongolais initié par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et le fait que de nombreux groupes armés y participent déjà. Nous nous félicitons également de la convocation du troisième dialogue de paix intercongolais à Nairobi du 4 au 13 novembre. Les trois membres africains du Conseil de sécurité félicitent l'Angola, le Sénégal et le Kenya de leur contribution au fonds pour la paix de la CAE basé à Arusha pour soutenir le processus politique. Nous invitons les autres pays à s'associer à la CAE en contribuant à ce fonds.

Le succès des processus de Nairobi dépend de l'efficacité du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Nous exhortons l'ONU et la communauté internationale à mettre à disposition les ressources nécessaires pour la conduite de cet exercice. Nous demandons instamment au Secrétaire général de renforcer la coopération entre le Groupe de contact et de coordination et le processus de Nairobi afin d'appuyer au mieux le dialogue de paix.

En outre, nous préconisons un soutien accru aux FARDC par le renforcement de leurs capacités, afin de consolider l'autorité de l'État dans les zones de conflit. Nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à adopter une stratégie de réforme ambitieuse des FARDC et de son secteur de la sécurité afin qu'il puisse assumer la responsabilité de la protection des civils et garantir les droits et les besoins de tous les Congolais après le retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

En ce qui concerne le renforcement de la confiance entre les dirigeants de la région des Grands Lacs, les trois membres africains du Conseil soulignent que la volonté politique est le facteur essentiel pour résoudre les conflits dans la région. Nous notons avec inquiétude l'aggravation de la méfiance entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui ne fait qu'alimenter des tensions régionales insoutenables. Les deux pays ont besoin l'un de l'autre pour la paix, la sécurité et la prospérité. Il est donc essentiel qu'ils mettent tout en œuvre pour éviter les malentendus, instaurer la confiance et renforcer la coopération.

Nous condamnons aussi fermement le recours par certains dirigeants aux discours de haine, à la désinformation et à la mésinformation, qui contribuent à la méfiance, aux tensions et à l'animosité, et incitent même à la violence. Nous demandons instamment à l'Envoyé spécial et au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo de dialoguer activement avec les principales entreprises de médias sociaux pour les encourager à prendre des mesures rapides et complètes contre les discours de haine. Les autorités régionales et nationales doivent également veiller à ce que les personnes qui se livrent à des discours de haine et d'incitation à la haine répondent de leurs actes, en particulier s'il s'agit de dirigeants politiques.

Nous nous félicitons de la feuille de route de Luanda visant à normaliser les relations politiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous saluons la coordination croissante entre les processus de Nairobi et de Luanda, et demandons que cette coordination soit renforcée pour soutenir les priorités du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous encourageons la poursuite des mesures de confiance au niveau régional, notamment par le biais de la coopération économique.

Nous exhortons les États de la région à renforcer les cadres de gouvernance, tels que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, afin de promouvoir une vision régionale permettant de remédier aux causes profondes des conflits. Il faut redynamiser le Centre conjoint de centralisation du renseignement et le Mécanisme conjoint de vérification élargi afin de garantir la collecte de renseignements sur les activités des groupes armés et la transmission de ces renseignements aux organismes nationaux chargés de faire respecter la loi.

En ce qui concerne la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, la région doit s'attaquer de toute urgence à la concurrence alarmante que se livrent les acteurs transnationaux illégaux et les groupes armés pour ces ressources. Les trois membres africains du Conseil encouragent les États de la région à mettre en œuvre des cadres réglementaires et à renforcer les mesures pour l'établissement des responsabilités en vue de l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous exhortons également les États à mettre en œuvre la législation et les règles nécessaires pour lutter contre les conflits d'intérêts. Nous demandons instamment à toutes les entités du monde entier qui importent et exportent des ressources naturelles de mettre en place des systèmes de sensibilisation aux minerais de conflit et de suivi de ces minerais. Nous exhortons en outre les États, en particulier ceux qui reçoivent des minerais de la région des Grands Lacs, à assurer la surveillance de la conformité, la transparence des flux des minerais et le franc-jeu afin de permettre des chaînes d'approvisionnement en minerais responsables pendant l'extraction, le transport et la vente des ressources naturelles. Parallèlement, l'ONU et les organisations régionales doivent entreprendre des activités de collaboration pour soutenir les États sortant d'un conflit dans la région, dans le respect de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Cela peut se faire par un renforcement des capacités pour consolider les capacités nationales de réglementation et d'application de la loi sur la base des priorités nationales, afin de jeter les bases d'une utilisation légale, transparente et durable des ressources naturelles.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent le rôle précieux joué par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour appuyer la coopération transfrontalière dans la région. Nous nous félicitons dès lors de l'avis écrit rendu par la Commission de consolidation de la paix, et exhortons le Conseil à fournir un soutien dans les domaines d'action recensés, notamment la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

Pour terminer, nous notons avec satisfaction le soutien du Conseil de sécurité aux processus de Nairobi et de Luanda, et nous encourageons le partenariat continu du Secrétaire général et de l'ONU, y compris le soutien financier. Nous saluons et soutenons les efforts déployés par l'Envoyé spécial et son équipe compétente pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région

au moyen de leurs bons offices et de leurs programmes de renforcement des capacités, qui sont bénéfiques pour la République démocratique du Congo et la région. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et la France ont soumis un projet de communiqué de presse à l'examen du Conseil, et nous comptons sur le soutien ferme du Conseil de sécurité à cette initiative.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Huang Xia pour son exposé, et saluons la présence des représentants de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud, du Rwanda et du Burundi à la présente séance

Il ne fait aucun doute que la situation désastreuse qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo a des répercussions majeures sur la situation dans la région des Grands Lacs. Malheureusement, comme certains de nos collègues l'ont déjà noté, les hostilités entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les forces gouvernementales ont récemment repris. Cela contribue considérablement à la détérioration des conditions de sécurité et exacerbe la situation dans la région. De nombreux groupes armés illégaux actifs dans la partie orientale du pays en profitent pour promouvoir leurs propres intérêts. L'aggravation des problèmes déjà préoccupants en République démocratique du Congo et le fait que les Forces armées de la République démocratique du Congo recentrent leur attention sur la lutte contre le M23 bien armé permettent à d'autres groupes armés illégaux d'étendre leurs activités illicites et de continuer à attaquer les civils et à exploiter les ressources naturelles en toute impunité.

Dans ces conditions, il est évident qu'une coordination étroite entre les forces gouvernementales et les contingents de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est plus que jamais indispensable. Toutefois, il est également clair qu'il sera impossible de normaliser à long terme la situation en République démocratique du Congo en recourant uniquement à des moyens militaires. Elle nécessite un dialogue, des mesures de confiance efficaces, le renforcement de la compréhension entre les États de la région et la reconnaissance de leur intérêt commun à stabiliser la situation dans la région des Grands Lacs. En définitive, le développement pacifique et durable, la coopération mutuellement bénéfique et la détermination à résoudre collectivement les problèmes de longue date sont dans l'intérêt de tous. À cet égard, nous demandons instamment l'intensification de l'action pour garantir

l'application intégrale de l'Accord-cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Ces efforts conjoints exigent de la transparence, une forte concentration sur les résultats et un engagement total vis-à-vis des obligations contractées.

Nous saluons les décisions importantes prises lors des consultations du processus de Nairobi, notamment celle portant sur la création des forces régionales. Il sera essentiel de veiller à ce que ces décisions soient mises en œuvre avec l'appui de la communauté internationale, en étroite coordination avec la MONUSCO et sous la direction de Kinshasa. Nous saluons également les efforts de rétablissement de la paix du Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous pensons que la mise en commun de ces différents efforts et initiatives peut contribuer à de bons résultats en matière de coopération régionale. Pour l'essentiel, ils se renforcent mutuellement et servent l'objectif de garantir la paix, le développement socioéconomique et la possibilité pour tous les Africains de la région des Grands Lacs de réaliser leur potentiel.

Pour notre part, nous sommes prêts à promouvoir la stabilisation de la région des Grands Lacs en encourageant le dialogue et une coopération constructive entre les pays de la région. Nous sommes attachés à une collaboration fructueuse avec les institutions compétentes du système des Nations Unies et ses représentants. Nous appuyons les efforts fournis par l'ONU pour promouvoir la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, et l'action menée par les responsables de l'ONU en vue de mettre en œuvre son plan d'action. Et nous soutenons pleinement le travail accompli par l'Envoyé spécial Huang Xia pour promouvoir la coopération inter-États et faciliter les efforts faits à l'échelon régional pour apaiser les tensions dans la région des Grands Lacs.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Xia, de son exposé riche en informations. Je tiens également à saluer la présence des représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo à la séance.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs est un moyen

important de ramener la paix dans la région, et nous apprécions l'usage par l'Envoyé spécial de ses bons offices pour mobiliser un soutien international au processus de Nairobi. Malgré ces efforts, la situation sur le plan humanitaire et en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs reste profondément préoccupante. Les attaques de groupes armés, dont « Daech-République démocratique du Congo », la Coopérative pour le développement du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23), ont tué plus de 2 000 civils cette année. Cette violence est inacceptable, et les États-Unis engagent ces groupes à cesser leurs assauts contre les populations les plus vulnérables de la République démocratique du Congo. Nous demandons également aux acteurs étatiques de cesser de soutenir ces groupes, et cela inclut l'aide apportée par les Forces de défense rwandaises au M23.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) reste essentielle pour ramener la paix dans l'est de la République démocratique du Congo et dans toute la région, et elle mérite notre soutien total et sans équivoque. Elle aussi a subi des pertes en raison de la détérioration des conditions de sécurité, notamment la mort d'un soldat de la paix pakistanais le mois dernier dans une attaque odieuse. Je tiens à présenter mes condoléances à la Mission, au Pakistan et à la famille du soldat de la paix. Le discours anti-MONUSCO augmente le risque déjà important pour les soldats de la paix. Nous sommes donc préoccupés par les appels lancés en faveur d'un retrait immédiat de la MONUSCO, et nous demandons instamment à la République démocratique du Congo de travailler avec la MONUSCO en vue d'un retrait progressif, responsable et assorti de conditions, selon les jalons énoncés dans le plan commun de transition. Personne ne soutiendrait que la MONUSCO devrait rester éternellement en République démocratique du Congo, mais elle remplit un objectif important qui s'aligne sur les intérêts de toute la région des Grands Lacs – protéger les civils, perturber les réseaux illicites et aider à stabiliser les institutions chargées de la gouvernance et de la sécurité.

Les États de la région, tant au niveau bilatéral que par le biais de la Communauté d'Afrique de l'Est, ont également déployé des soldats pour faire face à l'insécurité croissante qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo. Au fur et à mesure que ces efforts progressent, il est impératif qu'ils n'aggravent pas une situation déjà tendue. À cet égard, nous appelons les dirigeants régionaux à veiller à ce que les forces bilatérales et multilatérales respectent les droits

humains, donnent la priorité à la sécurité des civils et s'abstiennent de toute activité illicite telle que l'extraction de ressources naturelles. Il est tout aussi essentiel qu'ils coordonnent et complètent le travail important des Forces armées de la République démocratique du Congo, de la MONUSCO, des organismes humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les États doivent également notifier formellement cette assistance au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004), conformément aux résolutions existantes du Conseil de sécurité. Cette assistance comprend les forces burundaises déployées bilatéralement et dans le cadre de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Comme c'est souvent le cas, nous avons passé beaucoup de temps aujourd'hui à parler de solutions militaires à un problème politique. Bien entendu, la paix dans la région des Grands Lacs ne sera pas obtenue par la force. La paix dépend d'un processus politique, d'une volonté politique et de solutions politiques. À cette fin, les États-Unis ont annoncé en septembre un financement supplémentaire de 13 millions de dollars pour soutenir un processus électoral transparent en République démocratique du Congo. Ce financement vient s'ajouter aux 10,75 millions de dollars que nous avons déjà alloués à cette fin. Nous espérons que le processus électoral sera inclusif et qu'il aboutira, à terme, à la tenue d'élections libres et régulières.

Renforcer les institutions démocratiques, rendre justice aux victimes, demander des comptes aux acteurs malveillants, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriales des États et donner la priorité aux civils sont autant d'éléments qui contribueront à instaurer la paix dans les Grands Lacs. Les habitants de la région ne méritent rien de moins.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de l'exposé détaillé qu'il a présenté et de l'action qu'il mène pour appuyer les efforts de paix dans la région. Nous saluons la participation des représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

La région des Grands Lacs a récemment connu une évolution alarmante des conditions de sécurité en raison de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, de la poursuite des activités des groupes armés dans la région et de leur exploitation

illégitime des ressources naturelles, ainsi que de la poursuite des attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires. La diffusion de fausses informations et d'informations mensongères, les incitations à la discrimination et l'escalade des discours de haine dans la région suscitent également de plus en plus d'inquiétudes. Nous devons redoubler d'efforts pour régler tous ces problèmes.

Nous signalons, à cet égard, que les efforts constructifs récemment déployés par les États de la région sont porteurs d'espoir. Je pense notamment à la poursuite des mesures de confiance et à l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les États de la région. Les réunions tenues entre le Burundi, l'Ouganda, l'Angola, la Zambie, le Rwanda et la République démocratique du Congo, qui ont abouti à la conclusion d'accords dans plusieurs domaines, notamment les consultations politiques, les ressources naturelles, les investissements et l'énergie, en sont un exemple. Les Émirats arabes unis encouragent de tels efforts.

Nous pensons que pour instaurer la stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs, nous devons rester attachés à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et à la lutte contre les causes profondes des conflits en prenant les mesures suivantes.

Premièrement, il convient de continuer à renforcer les efforts régionaux, le dialogue et l'appui aux mesures de confiance entre les pays et les dirigeants de la région. Cela permettra de s'assurer que les défis auxquels ils sont confrontés sont relevés de manière globale. Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de poursuivre le volet politique pour faciliter les consultations entre les dirigeants et les parties au conflit, notamment par l'intermédiaire du processus de Nairobi et de la feuille de route de Luanda.

Il importe d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les meilleures pratiques pour appuyer ces processus. Le rôle des organisations régionales et sous-régionales, telles que la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), demeure essentiel pour appuyer les efforts visant à garantir la paix et la stabilité dans la région. La coopération régionale doit également être intensifiée afin de faire face aux menaces transfrontalières que les groupes armés et terroristes font peser sur la sécurité de la région, en particulier en ce qui concerne

la lutte contre le recrutement de combattants étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, il faut renforcer les capacités des États de la région pour ce qui est de gérer durablement leurs ressources naturelles et de les protéger contre l'exploitation illégale, tout en tenant compte de la disposition des pays concernés à accepter cet appui et cette assistance. En outre, nous encourageons le déploiement d'efforts conjoints pour empêcher les groupes armés et terroristes d'utiliser les ressources naturelles comme sources de revenus. Au contraire, nous devons nous assurer que les recettes sont utilisées pour servir, renforcer et faire prospérer les communautés et appuyer leur sécurité et leur stabilité, que ce soit dans la région des Grands Lacs ou sur l'ensemble du continent.

Troisièmement, les Émirats arabes unis soulignent qu'il importe que les femmes jouent un rôle actif dans l'édification de sociétés pacifiques et prospères, capables de résister aux diverses difficultés qu'elles rencontrent. Pour ce faire, il convient de donner suite à l'action menée conjointement par l'ONU, l'Union africaine et la CIRGL et de renforcer leur coopération étroite avec les dirigeantes de la région afin de donner aux femmes les moyens de prendre part aux processus politiques et de garantir leur participation pleine et effective, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les volets, y compris le volet socioéconomique, tout en leur fournissant la protection nécessaire et en répondant à leurs besoins fondamentaux.

Enfin, nous soulignons le besoin urgent de continuer à fournir une aide humanitaire aux pays de la région, compte tenu de l'aggravation de la crise humanitaire et des niveaux élevés de déplacement et d'insécurité alimentaire du fait de la violence dans la région et des prix élevés des produits de première nécessité dans le monde.

Pour terminer, les Émirats arabes unis affirment leur détermination à appuyer les efforts déployés par l'ONU et par tous les partenaires régionaux, ainsi que les autres initiatives visant à consolider la paix dans la région, tout en permettant aux populations qui la composent d'être les fers de lance de la prospérité et de la stabilité.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé.

La détérioration de la situation tant sur le plan de la sécurité que sur le plan humanitaire dans l'est de

la République démocratique du Congo est profondément préoccupante et a de graves implications régionales. Des violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits continuent d'être signalées, notamment des attaques violentes contre la population civile, y compris les enfants. Il est impératif que ces violations et atteintes fassent l'objet d'enquêtes et que les responsables en répondent.

Par ailleurs, nous constatons avec préoccupation les tensions croissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous appelons les deux pays à faire preuve de retenue et à rechercher une solution diplomatique. Nous nous félicitons des efforts politiques et diplomatiques déployés dans la région pour régler les problèmes de sécurité et promouvoir le dialogue, notamment la tenue de plusieurs sommets des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; l'initiative prise par le Président Lourenço, de l'Angola ; et la direction du processus de Nairobi par l'ancien Président Kenyatta, du Kenya. Nous soulignons qu'il importe que le processus de Nairobi, le processus de Luanda et les efforts de l'ONU soient coordonnés.

Le déploiement de la force régionale de la CAE doit être étroitement coordonné avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Les rôles et les responsabilités doivent être clairement définis, et nous réaffirmons que tous les pays doivent respecter la souveraineté de la République démocratique du Congo.

La Norvège exhorte tous les groupes armés, y compris le Mouvement du 23 mars et les Forces démocratiques alliées, à déposer les armes. Nous nous félicitons du lancement du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation et de la nomination de coordinateurs provinciaux en République démocratique du Congo. Nous soulignons l'importance d'une compréhension commune du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) aux niveaux national et provincial afin d'éviter de répéter les erreurs commises lors des précédents cycles de DDR.

La participation des femmes est essentielle pour promouvoir une paix durable dans la région. Nous saluons les efforts déployés pour renforcer la coopération avec les réseaux de femmes dans le domaine de la consolidation de la paix, ainsi que la participation des femmes et des jeunes au dialogue en cours et aux activités de renforcement de la confiance.

Pour réduire le niveau de violence et protéger les civils, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits dans la région. Le trafic de ressources naturelles constitue une source de revenus importante pour les groupes armés, alimentant la violence et d'autres facteurs de conflit aux niveaux local et régional. La rivalité liée aux ressources naturelles et à leur exploitation et commerce illicites doit cesser.

Nous encourageons l'Envoyé spécial Huang Xia à continuer d'apporter son appui précieux aux initiatives régionales visant à régler les problèmes de sécurité, et à rester engagé en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Norvège continuera à appuyer ses efforts, notamment en continuant de coopérer avec son bureau.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne remercie l'intervenant d'aujourd'hui de son exposé très instructif et de ses efforts utiles. Nous souhaitons la bienvenue à la séance de ce jour aux délégations de l'Afrique du Sud, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Nous avons suivi de près les derniers faits en date dans la région des Grands Lacs et souhaitons faire quelques observations sur la situation en matière de sécurité. La sécurité reste un aspect qui nous préoccupe beaucoup. La menace que font peser les groupes armés sur les pays de la région des Grands Lacs est toujours tangible, comme l'ont montré les événements tragiques survenus en juillet dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo. À cet égard, je veux premièrement réitérer notre condamnation d'actes si odieux et de toute attaque ou provocation contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Deuxièmement, je veux réitérer notre appel à ce que les opérations de maintien de la paix soient équipées des outils de communication stratégique qui conviennent pour contrer les discours de haine et la désinformation et assurer la protection du personnel tant militaire que civil des Nations Unies. L'activité accrue des groupes armés depuis quelques mois représente une menace pour la vie des soldats de la paix mais a également un effet déstabilisateur sur les populations locales et les millions de réfugiés et de déplacés sous divers points de vue, des droits humains au développement économique, comme en témoignent les cas de violence sexuelle, le

recrutement d'enfants dans les conflits armés et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Les efforts de paix méritent nos encouragements et notre plein appui. À cet égard, nous saluons le rôle moteur et constructif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que les efforts de médiation menés par l'Angola. En outre, nous saluons le leadership du Kenya dans le cadre du conclave des chefs d'État sur la République démocratique du Congo, en espérant que son rôle de facilitateur dans le dialogue entre les groupes armés et le Gouvernement à Kinshasa portera bientôt ses fruits.

Les processus de Luanda et de Nairobi sont tous deux des exemples du genre de contribution que les acteurs de la région peuvent apporter et à laquelle ils devraient tendre. L'admission de la République démocratique du Congo au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est et son engagement dans ce cadre constituent un moyen supplémentaire de renforcer la coopération régionale et, partant, les perspectives à long terme du processus de paix. Afin de protéger les réalisations que nous avons obtenues jusqu'à présent grâce au processus de paix, il sera impératif d'accélérer la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. En même temps, il est crucial de veiller à ce que les ex-combattants, les femmes et les jeunes aient accès à des possibilités économiques propres à leur donner les outils requis pour améliorer leurs moyens de subsistance après la pandémie.

Dans cette veine, je tiens à exprimer notre appui à l'Envoyé spécial et à souligner la contribution de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui apporte de la cohérence et de l'exhaustivité aux initiatives de consolidation de la paix. Nous tenons également à insister sur l'importance de l'appropriation locale pour parvenir à une paix et à une prospérité durables dans la région. En ce sens, nous nous faisons l'écho du conseil judicieux de la Commission de consolidation de la paix qui consiste à encourager les pays de la région des Grands Lacs « à créer un climat politique et social propice à la promotion d'un développement économique durable qui apportera la prospérité à toute la région et qui est nécessaire pour consolider la paix ».

Enfin, nous appelons tous les États de la région à persévérer sur la voie d'un dialogue politique ouvert

à tous. Aucune solution durable n'est possible sans la participation véritable de toutes les parties prenantes, y compris les femmes.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial de son exposé d'aujourd'hui et me félicite de la participation des représentants des pays de la région à la présente séance.

Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs, en particulier la résurgence de la violence due au Mouvement du 23 mars (M23) la semaine passée. Nous demandons que la violence cesse immédiatement et que le M23 se retire de sa position actuelle. Toutes les parties doivent respecter la souveraineté nationale et défendre le principe de l'intégrité territoriale. Nous appelons les pays de la région, avec l'appui de l'Envoyé spécial, à continuer de travailler en coordination étroite avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'instauration d'une paix durable dans le pays.

Nous avons déjà dit à de nombreuses reprises que les efforts politiques et diplomatiques devaient l'emporter sur une solution militaire. Les considérations humanitaires doivent avoir le même rang de priorité. L'action militaire à elle seule n'apportera pas la paix dans les Grands Lacs. Nous encourageons donc une reprise des processus de Nairobi et de Luanda. L'ONU, y compris par les offices de l'Envoyé spécial, doit soutenir activement ces efforts et assurer la coordination avec les efforts existants, tels que le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation de la République démocratique du Congo.

Toute action militaire dans l'est de la République démocratique du Congo demande une planification soigneuse, une coordination avec la MONUSCO, le respect du droit international et un plan de sortie clair. La force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et les Forces armées de la République démocratique du Congo doivent coopérer sérieusement avec la MONUSCO sur la déconfliction des forces, afin de garantir d'abord et avant tout la protection des civils. Nous comptons sur l'Envoyé spécial Xia pour appuyer cette coordination.

Le Royaume-Uni reste inquiet au sujet de la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs. La République démocratique du Congo connaît la

plus grande crise de sécurité alimentaire au monde, avec 26 millions de personnes à des niveaux critiques d'insécurité alimentaire. La violence récente ajoute aux 5,9 millions de personnes déjà déplacées en République démocratique du Congo, et l'accès aux populations qui ont besoin de secours est gravement limité. La coordination entre les opérations militaires et humanitaires est vitale et nous appelons toutes les parties à faciliter l'accès humanitaire.

Pour terminer, nous engageons les pays de la région à intensifier leurs efforts pour améliorer la coopération régionale, remédier aux problèmes de sécurité communs par des moyens politiques et diplomatiques, améliorer l'accès humanitaire et mettre fin à la violence.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé et me félicite de la présence des représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la séance d'aujourd'hui.

Depuis quelque temps, les pays de la région des Grands Lacs renforcent leur solidarité et leur coopération dans une réponse conjointe aux problèmes de sécurité, tout en favorisant la coopération régionale et le développement durable, en apportant des solutions africaines aux problèmes africains et en faisant preuve de résilience et de sagesse. La Chine salue vivement cette approche. Cependant, il faut également noter que la route est encore longue jusqu'à la paix et au développement dans la région.

La violence ne faiblit pas dans l'est de la République démocratique du Congo. Le terrorisme et les tensions ethniques y sont difficiles à combattre à court terme et les questions liées aux moyens de subsistance et au développement se font plus complexes. Pour faire face à ces problèmes sur le terrain, les pays de la région doivent intensifier leurs efforts de coordination et approfondir leur coopération dans les domaines de la sécurité et du développement.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient accorder plus d'attention à la sous-région, accroître leur contribution et apporter un soutien plus constructif.

Premièrement, nous devons appuyer l'unité et la coopération des pays de la région et les encourager à maintenir le cap vers une sécurité partagée. La région des Grands Lacs est une communauté de sécurité interdépendante avec un avenir commun. Ce n'est qu'en défendant un concept de sécurité commune, globale,

coopérative et durable, et en travaillant ensemble avec une détermination collective, que les pays de la région pourront contrer efficacement les menaces qui pèsent sur leur sécurité commune.

La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, par l'intermédiaire du processus de paix de Nairobi et de la feuille de route de Luanda, ont activement exercé leurs bons offices en ce qui concerne la question de l'est de la République démocratique du Congo. Le Kenya, l'Angola et d'autres pays ont également accompli un travail considérable qui a débouché sur des résultats positifs.

Les pays de la région doivent rester sur la bonne voie pour préserver leur sécurité commune et régler leurs différends par le dialogue et les consultations sur la base du respect de leurs intérêts et préoccupations mutuels. La communauté internationale doit soutenir pleinement le rôle moteur joué par les pays de la région et la progression coordonnée des processus de Nairobi et de Luanda. En février 2023, le Burundi accueillera le onzième Sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Chine espère que cette réunion sera couronnée de succès, ce qui imprimera un élan positif à la paix et à la stabilité régionales.

Deuxièmement, nous devons soutenir une approche multidimensionnelle, qui fait appel aux moyens militaires et non militaires, pour éliminer le plus rapidement possible les menaces à la sécurité régionale. En réponse aux troubles causés par les groupes rebelles dans l'est de la République démocratique du Congo, les pays de la région ont pris des mesures rapides. La Communauté d'Afrique de l'Est et la République démocratique du Congo ont appelé au déploiement de forces conjointes, le Burundi a fourni un soutien militaire bilatéral à la République démocratique du Congo dans le cadre du processus de Nairobi, et l'Ouganda a mené des opérations militaires conjointes avec la République démocratique du Congo. Ces initiatives indépendantes visant à maintenir la stabilité méritent d'être saluées, et la communauté internationale doit apporter le soutien nécessaire en termes de financement et d'équipement.

Dans le même temps, il faut également promouvoir les moyens non militaires en parallèle pour créer des synergies. En août, l'Ouganda a convoqué une réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région afin de faciliter le travail du Groupe de contact et de coordination, contribuant ainsi aux efforts

déployés dans le cadre de la coopération régionale pour relever les défis en matière de sécurité. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés sont le seul moyen d'éliminer les menaces qui pèsent sur la sécurité régionale. Les pays de la région ont élaboré des plans pertinents et les mettent progressivement en œuvre. La communauté internationale doit apporter le soutien politique et financier nécessaire à cette fin.

L'exploitation illégale des ressources naturelles est un autre facteur important qui affecte la stabilité régionale. Le Conseil de sécurité a tenu une réunion thématique sur la question sous la présidence gabonaise (voir S/PV.9147). L'Envoyé spécial Huang Xia a également fait beaucoup pour promouvoir cette question. La communauté internationale doit travailler ensemble pour mettre en œuvre les recommandations de l'atelier de haut niveau de Khartoum sur les ressources naturelles, qui s'est tenu en 2021, en vue de mettre un terme au financement illicite des groupes terroristes et des groupes armés et de développer activement le commerce licite, afin que les ressources naturelles deviennent un élément important de la coopération régionale.

Troisièmement, nous devons promouvoir la paix par le développement et nous attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits régionaux. Les pays de la région ont bien compris la relation dialectique qui existe entre le développement et la sécurité et ont lancé un certain nombre d'initiatives de coopération axées sur les résultats.

Dans son rapport (S/2022/735), le Secrétaire général souligne que la République démocratique du Congo, le Burundi, le Soudan du Sud, la Zambie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et d'autres pays ont beaucoup coopéré dans des domaines comme la capacité de production, le développement des infrastructures, le commerce, les investissements et le développement agricole. Ces efforts contribueront à libérer le potentiel de croissance économique, à renforcer la dynamique du développement endogène, à resserrer les liens fondés sur les intérêts régionaux et à mobiliser davantage de ressources et de moyens pour maintenir la paix et la sécurité régionales.

La Chine est un partenaire important dans le développement durable de la région et a aidé les pays de la région à mettre en œuvre tout un éventail de projets de développement dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine. La Chine a récemment annoncé la première liste de projets dans le cadre de l'Initiative pour le développement mondial au profit des pays de la

région. Nous continuerons à approfondir notre coopération avec les pays de la région dans le domaine du développement et à promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable dans les délais prévus.

L'Envoyé spécial Huang Xia a effectué des visites dans les pays de la région, en usant de ses bons offices politiques et en travaillant avec diligence pour promouvoir la coopération régionale et relever les défis communs. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a activement promu la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du plan d'action pour la région et a obtenu une série de résultats importants.

La Chine s'en félicite et espère que la présence régionale des Nations Unies mobilisera des ressources dans tous les domaines afin de progresser davantage dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'action et d'obtenir des résultats plus rapidement. La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer davantage à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région des Grands Lacs.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial de son exposé et le Président de la Commission de consolidation de la paix des recommandations écrites qu'il a présentées au Conseil de sécurité. Je me félicite également de la présence à la présente séance des représentants de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud, du Rwanda et du Burundi. L'Albanie soutient la stratégie régionale des Nations Unies pour les Grands Lacs et l'Envoyé spécial dans ses efforts.

Qu'il me soit permis de souligner trois points.

Tout d'abord, l'Albanie reste extrêmement préoccupée par la situation fragile qui règne dans la région des Grands Lacs, malgré la poursuite des efforts diplomatiques et du dialogue. Les activités des groupes armés, principalement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, ont des conséquences dévastatrices pour la population civile et sapent les efforts déployés pour encourager les pays de la région. Ces activités doivent cesser, et le respect des droits humains et du droit international humanitaire revêt une importance vitale.

Deuxièmement, l'Albanie salue les tendances positives visant à promouvoir la paix par le biais des processus de Nairobi et de Luanda, ainsi que les efforts déployés pour assurer une bonne coordination

entre ces processus. Dans cet esprit, nous saluons les initiatives de rapprochement entre le Burundi et le Rwanda, entre le Rwanda et l'Ouganda, et surtout entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, notamment les réunions convoquées par la Commission permanente mixte de la République démocratique du Congo et du Rwanda, qui ont abouti à la signature de plusieurs accords.

En outre, les pays de la région ne devraient pas sous-estimer la nécessité d'une intégration régionale, notamment pour maximiser les profits compte tenu de la demande accrue de minéraux essentiels, tout en poursuivant la diversification économique. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être déployés pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui est l'une des causes profondes de l'instabilité régionale. Mais il faut faire davantage pour mettre en œuvre efficacement les recommandations de l'atelier de haut niveau de Khartoum sur les ressources naturelles, qui s'est tenu en 2021.

Troisièmement, les efforts régionaux visant à promouvoir la paix et la sécurité nécessitent tout particulièrement notre attention et notre appui. Le volet militaire du processus de Nairobi ne peut être la seule solution pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Il faut mettre en place un volet politique plus global. La participation des femmes et des jeunes au dialogue en cours et les initiatives de renforcement de la confiance sont un exemple des éléments constitutifs de cette stratégie.

L'Albanie se félicite des progrès réalisés en vue de la mise en fonctionnement du Groupe de contact et de coordination, qui est devenu un outil important pour le démantèlement des réseaux de groupes armés étrangers. Dans le cadre du renforcement de la confiance, nous nous félicitons des déclarations publiques des autorités nationales condamnant la diffusion des discours de haine, et nous partageons l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités pour qu'elles veillent à ce que les responsables des violations répondent de leurs actes et renforcent les cadres juridiques relatifs aux discours de haine.

La justice transitionnelle est un autre pilier qu'il faut promouvoir par la coopération régionale. Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale, qui fixe de nouvelles lignes directrices normalisées en matière d'entraide judiciaire au niveau régional, et nous

espérons que ses priorités visant à lutter contre l'impunité seront mises en œuvre rapidement.

En conclusion, qu'il me soit permis de renouveler nos remerciements à l'Envoyé spécial pour son action. En coopération avec la Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il a été un ardent défenseur de la paix et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

M^{me} Jiménez Alegría (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général Huang Xia pour son exposé. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Afrique du Sud.

Il est clair que près de 10 ans après son adoption, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste un élément essentiel pour relever les défis communs dans la région. La poursuite des activités de groupes armés, tels que la Coopérative pour le développement du Congo, les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, et en particulier le renforcement du Mouvement du 23 mars dans l'est de la République démocratique du Congo, est très préoccupante en raison de ses conséquences pour la population civile et des tensions régionales qu'elle crée.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés au niveau régional pour faire face à l'escalade de la violence, en particulier le processus de Nairobi, mené par le Kenya dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous prenons note de la signature récente de l'accord sur le statut des forces entre la République démocratique du Congo et le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui jette les bases du déploiement de la force régionale. Nous réitérons notre appel pour que cette force coordonne ses activités avec celles de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et les forces de sécurité nationales.

Nous estimons que pour mettre fin au cycle de la violence dans la région, la coopération militaire doit être accompagnée de stratégies qui favorisent le développement économique. La mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration est également essentielle pour faire des progrès en matière de stabilisation et prévenir les retours en arrière.

Nous saluons les bons offices du Président de l'Angola, M. João Lourenço, dont le rôle a été déterminant pour amener la République démocratique du Congo et le Rwanda à s'engager à améliorer leurs relations bilatérales sur la base de la feuille de route de Luanda.

Grâce à cette initiative, la commission permanente mixte du Rwanda et de la République démocratique du Congo a été réactivée 10 ans après sa dernière réunion. À cet égard, nous nous félicitons également du travail réalisé par la Commission de consolidation de la paix dans les pays de la région des Grands Lacs. Les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix dans des projets au sein de la région ont permis de renforcer la participation des femmes et des jeunes.

En plus de s'attaquer aux causes structurelles de la violence, les pays de la région des Grands Lacs doivent renforcer leur coopération pour lutter contre le commerce illicite d'armes et les réseaux de financement des groupes armés. En particulier, il est essentiel de partager les renseignements et de déployer des efforts conjoints pour lutter contre l'exploitation et le trafic des ressources naturelles, qui fournissent aux groupes armés les moyens de mener des activités criminelles et de terroriser la population civile.

Nous pensons que l'adoption de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire régionale est un pas dans la bonne direction pour lutter contre ces réseaux criminels. Nous exhortons tous les signataires de cette déclaration à travailler à sa mise en œuvre de manière coordonnée.

M. Kenneally (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements à l'Envoyé spécial Huang Xia pour son exposé de ce jour. Je me félicite également de la participation à ce débat des représentants de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud, du Rwanda et du Burundi.

La région des Grands Lacs est depuis longtemps confrontée à toute une série de défis qui se chevauchent. En effet, la situation humanitaire, la situation en matière de sécurité et la situation en matière de droits humains portent atteinte au progrès et à la paix. Il existe des exemples positifs de coopération régionale, notamment la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Nous félicitons les États Membres de la région,

les entités des Nations Unies, les organisations régionales et l'Envoyé spécial pour leurs efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. Toutefois, les progrès accomplis dans le cadre de ces initiatives risquent d'être entravés par les déclarations publiques dont nous sommes témoins ces derniers jours. Il importe de s'abstenir d'exacerber les tensions dans la région. Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur quatre points principaux.

Premièrement, les conflits et la faim constituent un cercle vicieux et plusieurs pays de la région sont confrontés à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. En République démocratique du Congo, 27 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. De très nombreuses personnes ont été contraintes de fuir les violences et sont déplacées dans toute la région.

Alors que des mesures urgentes s'imposent pour remédier aux souffrances que connaissent ces personnes, il existe des obstacles persistants à l'action humanitaire. Toutes les parties doivent garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et un accès humanitaire sans entrave. L'Irlande est préoccupée par les violations des droits humains et atteintes à ces droits qui continuent d'être signalées. Nous appelons tous les pays de la région des Grands Lacs à veiller à ce que les auteurs de ces actes en répondent.

Deuxièmement, les effets négatifs des changements climatiques sur la sécurité se font sentir sur l'ensemble du continent et de la région. Ils contribuent à l'augmentation des besoins humanitaires, comme nous l'avons entendu lors du débat sur le climat et la sécurité en Afrique ce mois-ci (voir S/PV.9150). Le Conseil doit intégrer les risques de sécurité liés au climat dans ses travaux.

Troisièmement, en ce qui concerne la lutte pour le contrôle des ressources naturelles, la région abrite un nombre important de groupes armés qui profitent de l'exploitation et du commerce illégaux de certaines des ressources les plus précieuses du monde. Ces activités illégales financent les opérations de ces groupes armés et déstabilisent les communautés et les régions. Les ressources naturelles doivent être un moteur du développement durable dans toute la région ; malheureusement, elles alimentent plutôt les conflits et l'instabilité.

Il importe de continuer à faire des progrès en matière de transparence, notamment au moyen du Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La mise en

œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles tenu à Khartoum en 2021 peut également apporter une contribution importante. Nous appelons tous les États à faire en sorte que ceux qui se rendent complices de ce commerce illicite rendent des comptes.

Quatrièmement, nous sommes convaincus qu'il est possible d'instaurer une paix durable dans la région par le dialogue, les partenariats et la coopération. L'Irlande salue le processus de Nairobi, lancé dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est lors du conclave des chefs d'État en juin, en vue de promouvoir le dialogue politique par une approche régionale coordonnée et inclusive. Nous nous félicitons également du processus de Luanda, qui a été lancé par le Président de l'Angola. Ces processus témoignent de l'engagement des pays de la région à œuvrer de concert pour désamorcer les tensions et promouvoir la paix et la sécurité régionales.

Il ne peut y avoir de solution militaire aux problèmes auxquels la région est confrontée. Nous nous félicitons de l'engagement pris par la Communauté d'Afrique de l'Est de coordonner étroitement les activités de sa force régionale avec celles de la MONUSCO, et nous l'encourageons à veiller à ce que cette force respecte pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits humains.

L'Irlande est consciente de l'importance de l'inclusion et de la participation des femmes et des jeunes dans les initiatives de coopération régionale et les processus électoraux. La participation pleine, égale et effective des femmes à tous les efforts politiques et de consolidation de la paix est essentielle. À cet égard, nous saluons le rôle positif joué par le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, et nous encourageons la poursuite des efforts en ce sens.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions les intervenants de leurs exposés éclairants de ce matin. Nous souhaitons souligner les points suivants.

Tout d'abord, nous félicitons les pays de la région pour leurs efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la

coopération pour la République démocratique du Congo et la région, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2022/735). Nous encourageons la région à renforcer ses efforts face aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la violence contre des groupes marginalisés, les déplacements forcés et les groupes armés non étatiques, qui continuent de saper la consolidation de la paix, la stabilité et le développement. Nous soutenons le renforcement des contacts diplomatiques et du dialogue entre les pays de la région, et nous soulignons qu'il faut que les engagements politiques qui ont été pris soient respectés par tous.

Deuxièmement, nous prenons note des efforts de médiation régionaux en cours, en particulier ceux déployés dans le cadre du processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que des efforts de renforcement de la confiance menés sous l'égide de l'Angola pour revitaliser la coopération politique et diplomatique. Nous espérons que tous ces efforts visant à faire avancer les processus politiques dans la région se complèteront et que toutes les parties prenantes, comme la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes œuvrant à la consolidation de la paix, y seront associées. À cet égard, nous prenons également note de la récente mise en service du Réseau des femmes entrepreneures des Grands Lacs, dont les actions soutiennent la participation de toutes les composantes de la société aux efforts régionaux, y compris les efforts nationaux visant à renforcer la participation des femmes. Nous sommes également convaincus que les chefs communautaires et coutumiers peuvent promouvoir la paix et la cohésion sociale à tous les niveaux, notamment par la réintégration des ex-combattants.

Troisièmement, nous continuons à demander instamment que le déploiement des troupes de la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'est de la République démocratique du Congo se fasse en étroite coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, afin de garantir la cohérence et la complémentarité.

Quatrièmement et enfin, nous nous félicitons de l'appui apporté en vue de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs par les bons offices de l'ONU, notamment par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui nous a présenté un exposé ce matin.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de contribuer à la présente séance. Je me joins aux autres orateurs et oratrices pour remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de son exposé. Le Rwanda salue le dévouement de l'Envoyé spécial à la paix, au développement et à la sécurité dans notre sous-région.

Le Rwanda se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2022/735) et accueille positivement la reconnaissance du fait que la situation humanitaire et matière de sécurité dans la sous-région n'est pas imputable à un groupe armé seulement. De même, nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général à toutes les parties au conflit à cesser toutes les hostilités et à tirer parti des différents accords existants et de la feuille de route visant à favoriser la résolution pacifique du conflit. Le Rwanda réaffirme qu'il est prêt à respecter de bonne foi les engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Le Rwanda sait d'expérience ce que cela suppose de faire renaître une nation de ses cendres. Nous savons que l'attention doit être portée sur les réformes nationales, la réintégration des ex-combattants, la neutralisation des groupes restants et le rétablissement de l'autorité de l'État. C'est pourquoi nous nous engageons à accomplir toutes les tâches qui nous incombent au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération afin de garantir que la région progresse vers la paix et la stabilité par-delà nos frontières.

L'élimination des causes profondes des conflits reste un facteur déterminant. Cela m'amène à aborder la dangereuse catégorisation de certaines populations de l'est de la République démocratique du Congo comme des étrangers qui devraient retourner d'où ils viennent. Cette manière d'envisager les choses est la porte d'entrée à un conflit sans fin. Elle incite à la haine, à la marginalisation et à la violence. Une rhétorique aussi dangereuse sape les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la sous-région pour trouver une solution durable.

Il est un autre élément d'une importance capitale sur lequel, malheureusement, il n'y a pas non plus eu de progrès. C'est la neutralisation des forces responsables du génocide de 1994, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les FDLR sont un des plus anciens groupes armés présents en République

démocratique du Congo. Elles se sont installées en République démocratique du Congo après avoir commis le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Malgré plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et déclarations de sa présidence appelant à leur désarmement et à leur dissolution, les FDLR continuent de recruter et de former des combattants, et ont commis de graves violations des droits humains, notamment en encourageant ou en commettant des meurtres à motivation ethnique ou autres au Rwanda et en République démocratique du Congo. Soutenir ces forces coupables de génocide ne fait donc que compliquer et prolonger un conflit qui a déjà fait payer un lourd tribut à la région. Plus inquiétant encore, l'appui aux FDLR pourrait ouvrir la voie à de nouveaux conflits dans la région. Si le Gouvernement de la République démocratique du Congo choisit de vaincre militairement les groupes armés, nous n'y voyons aucun problème. Notre plus grande crainte demeure que le Gouvernement choisisse de se ranger du côté des FDLR. Ce type de relation suscitera toujours l'attention et la vigilance étroites du Rwanda.

Le Rwanda est intimement convaincu que la communauté internationale devrait engager une collaboration authentique avec les signataires. Ensemble, ils devraient s'appuyer sur les initiatives régionales pour parvenir à une paix durable en s'attaquant aux causes profondes des conflits dans la région. Et l'une des causes premières est la présence active des FDLR en République démocratique du Congo depuis plus de deux décennies.

L'harmonisation et la synchronisation des efforts internationaux et régionaux sont primordiales pour éviter d'affaiblir ou d'annuler les progrès accomplis au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Par exemple, la mise en œuvre des résolutions concrètes adoptées cette année a malheureusement été perturbée par des questions sans rapport avec le sujet, dont certaines ne servent qu'à aggraver les problèmes existants. La communauté internationale, par l'intermédiaire de ses envoyés spéciaux ou d'autres canaux, devrait recourir davantage aux bons offices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin de s'assurer que les signataires de l'Accord-cadre poursuivent leurs efforts dans un esprit de renforcement de la confiance, d'appropriation et de responsabilité.

J'ai plusieurs questions. Malgré notre détermination collective, dont témoigne l'expression parfois galvaudée « plus jamais ça », le Conseil de sécurité peine

toujours à trouver une solution durable au problème des FDLR, dont les dirigeants et les membres comptent parmi les auteurs du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda. Au lieu de nous attaquer à la cause principale de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, nous continuons à opter pour la gestion de cette insécurité et à nous focaliser sur les conséquences de la présence des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo. Pourquoi le Conseil de sécurité n'assure-t-il pas le suivi de la mise en œuvre des multiples résolutions qu'il a adoptées et ne demande-t-il pas des comptes à quiconque collabore avec les FDLR ? Pourquoi ce long silence et cette tolérance à l'égard des discours de haine et de la xénophobie ? Ces questions sont légitimes non seulement du point de vue du Rwanda ou de la région, mais aussi dans la perspective, plus large, du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, il serait regrettable que le Conseil perde encore 28 ans à s'occuper des FDLR et de leurs conséquences pour la République démocratique du Congo et la région. En effet, outre la nécessité absolue de rétablir la paix et la sécurité dans la région, cette inaction collective nuit également à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans notre région.

Malgré ces problèmes, je voudrais conclure sur une note optimiste. Le Rwanda est convaincu que l'élan général en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région des Grands Lacs est si fort qu'il nous permettra à terme de nous attaquer aux causes profondes du conflit, sous la supervision du Conseil, afin que nous puissions nous montrer à la hauteur de notre aspiration commune à une région des Grands Lacs sûre et stable, débarrassée des groupes armés, y compris la dernière force génocidaire de notre continent.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : La délégation du Burundi voudrait féliciter la présidence gabonaise du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et réaffirmer par la même occasion, Monsieur le Président, tout son soutien à votre mandat.

La délégation du Burundi se réjouit de la déclaration faite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le remercie pour le travail et les résultats accomplis, particulièrement la mise en œuvre de la stratégie régionale. Nous prenons note du

rapport du Secrétaire général (S/2022/735) et saluons l'engagement actif de son envoyé spécial pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs.

Au moment où l'est de la République Démocratique du Congo continue de faire face à une crise sécuritaire et humanitaire affectant la stabilité du pays et de la région, le Burundi réaffirme la pertinence de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs comme solution aux défis de la stabilité dans notre sous-région.

Plus que jamais, la communauté internationale devrait jouer un rôle efficace en tant que garante de la recherche de la paix dans la région. Il est important que les membres du Conseil de sécurité dépassent le cadre de présentation des rapports faits à New York et effectuent une visite dans la région afin de pouvoir tirer, à partir de l'est de la République démocratique du Congo, les conclusions qui s'imposent, et non pas suivre à distance les foyers de tension qui peuvent avoir des conséquences immenses et qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Tout en saluant les efforts de la région et en soulignant la nécessité d'assurer la synergie et l'alignement des processus de Nairobi et de Luanda, le Burundi réaffirme l'importance de la coopération et de la coordination des efforts militaires entre les Forces armées de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et le déploiement des forces régionales, en l'occurrence celle de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le Burundi, qui entretient d'excellentes relations avec tous les pays voisins, estime que quand la maison de votre voisin brûle, vous devez poser des gestes positifs pour contenir l'incendie avant d'être atteint par les flammes en provenance du voisinage en feu. Ainsi, dans le contexte de la situation à l'est de la République démocratique du Congo, le Burundi se range et se rangera toujours du côté de la recherche d'une solution durable à la crise en République démocratique du Congo et de toutes les initiatives de bonne volonté en faveur du retour de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

Faisant suite à la décision de la Communauté de l'Afrique de l'Est de déployer une force régionale pour stabiliser la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo, le Burundi soutient fermement le processus de Nairobi et a déployé un

contingent militaire de la Force de défense nationale du Burundi. Ce déploiement a besoin d'un soutien non seulement politique mais aussi technique et financier pour que la Force puisse exécuter efficacement son mandat et pouvoir ainsi répondre aux préoccupations des populations en détresse. Nous estimons que la communauté internationale devrait se mobiliser pour anéantir les forces négatives qui pullulent dans la région et qui font obstacle à la paix et au développement économique de la région des Grands Lacs.

Le Burundi ne ménagera aucun effort pour la paix et le développement dans la sous-région et se prépare activement à assurer la présidence en 2023 du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013, sous les auspices de l'ONU, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Cet accord-cadre reste et restera une plateforme essentielle pour réunir la République démocratique du Congo et les pays de la région afin de convenir de solutions durables aux défis de notre sous-région. Au cours du onzième sommet dudit accord prévu à Bujumbura en février 2023, il s'agira de réévaluer les principes énoncés dans l'Accord-cadre qui se fondent sur le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et qui engagent les gouvernements de la région et la communauté internationale à redoubler d'efforts afin de restaurer une paix durable dans la région. Il sera aussi question d'analyser les progrès accomplis, les défis rencontrés et ainsi projeter dans l'avenir des actions à mener pour la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre. Nous saisissons cette occasion pour demander aux chefs d'État et de gouvernement dont les pays sont signataires de l'Accord-cadre et aux garants de bien vouloir participer activement au sommet du Mécanisme régional de suivi qui aura lieu à Bujumbura le 24 février 2023.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Nzongola-Ntalaja (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. À ces remerciements, je tiens aussi à associer tous les membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt constant qu'ils accordent à la situation de mon pays, sans oublier

une mention spéciale pour les trois représentants du continent africain, le Gabon, le Ghana et le Kenya. Ma délégation apprécie à sa juste valeur la présentation que vient de faire l'Ambassadeur Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, dont je salue la présence dans cette salle. Nous voulons aussi saluer son engagement et ses sacrifices en faveur de la région des Grands Lacs.

J'aimerais aussi reconnaître la présence de M. Claude Ibalanky, Haut-Représentant du Président de la République démocratique du Congo pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et Coordonnateur du mécanisme local de suivi de l'Accord-cadre pour la République démocratique du Congo. Nous avons aussi bénéficié de ses écrits dans la préparation de cette présentation que je fais à présent. Il est accompagné par son directeur de cabinet.

Je ne peux pas me permettre de continuer mon propos sans rappeler au Conseil de sécurité qu'au moment où nous tenons ces assises, la ville de Bunangana, une partie chère de mon pays, est toujours agressée et occupée par le Rwanda sous couvert du Mouvement du 23 mars (M23), et ce, depuis plus de quatre mois. Le Rwanda, devons-nous le rappeler, est un des pays signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Cette situation inacceptable d'agression qui sape les efforts et le renforcement de la confiance et la dynamique positive qui commençait à s'installer dans la région des Grands Lacs doit s'arrêter. Nous demandons au Conseil de sécurité de demander au Rwanda et son M23 de quitter sans délai cette partie du territoire congolais.

Je dois faire une parenthèse ici, car le représentant du Rwanda a parlé des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) comme étant une des causes principales du conflit dans l'est du Congo. Cela n'a aucun sens. En tant que chercheur qui a enseigné pendant près de plus de 50 ans à l'université, y compris dans les universités du Congo, je sais très bien que le Rwanda avait le contrôle de la sécurité nationale de tout notre pays entre mai 1997 et juillet 1998. James Kabarebe, un officier militaire rwandais, avait été nommé chef de l'état-major général des Forces armées congolaises, qu'on appelle aujourd'hui Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

Premièrement, pourquoi M. Kabarebe et le Rwanda n'ont-ils rien fait pour éliminer les FDLR quand ils avaient le contrôle du pouvoir et de la sécurité de toute l'étendue du Congo ?

Deuxièmement, entre 1998 et 2003, le Rwanda a occupé une partie de l'est du Congo, et notamment le Nord-Kivu. Pourquoi n'a-t-il rien fait pendant ces cinq années pour éliminer les FDLR ?

Troisièmement, quand Joseph Kabila était Président, il a autorisé le Rwanda à intervenir au Congo et à poursuivre les FDLR. L'armée rwandaise est venue dans notre territoire. Elle n'a pas éliminé les FDLR. Pour quelle raison ? La raison est très simple. Le Rwanda garde les FDLR pour les utiliser comme excuse pour son pillage des ressources naturelles du Congo. Le Rwanda peut entrer au Congo en disant qu'il poursuit les FDLR, mais son intérêt principal est le pillage des ressources du Congo. On le sait très bien ; il y a des rapports du Département du Trésor des États-Unis, d'autres études et des rapports d'évaluation de ce qui était alors la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Tout cela est très bien connu.

Quant aux groupes armés, la République démocratique du Congo poursuit ses efforts à titre individuel et aussi en conjugaison avec tous ses partenaires pour réduire le niveau de menace que constituent les groupes armés. À ce titre, le processus de Nairobi va être pleinement relancé pour éliminer tous les groupes armés. Le message du Président de la République, S. E. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, est très clair à ce sujet. Il l'a dit à l'Assemblée générale (voir A/77/PV.5), et il l'a répété à Londres et ailleurs. Notre souci majeur est de vivre en paix avec tous nos voisins. Dès son accession au pouvoir, le Président Tshisekedi Tshilombo a tout fait pour qu'il y ait la paix entre nous et nos voisins. C'est pourquoi je remercie mon collègue du Burundi, d'avoir bien mentionné que les relations entre le Burundi et la République démocratique du Congo sont excellentes. Nous avons permis au Burundi d'entrer au Congo, parce que nous savons que leurs intérêts et les nôtres ne sont pas très différents. Donc, je crois que nous devons prendre les choses telles qu'elles sont, reconnaître que l'agression que nous subissons est une agression qui est réelle et pour laquelle le Conseil de sécurité doit prendre les actions qui s'imposent.

Quant à la situation humanitaire, elle demeure très préoccupante dans la région, comme M^{me} Keita l'avait fait remarquer ici à la fin du mois de septembre (voir S/PV.9142). Les efforts de plaidoyer pour juguler cette situation doivent se poursuivre, car à ce jour l'écart d'au moins 70 % des besoins en financement n'est toujours pas comblé.

Quant à la mise en œuvre proprement dite de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, la République démocratique du Congo, comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/735), a honoré les six engagements nationaux auxquels elle avait souscrit.

La nomination, le 26 mai, de neuf coordonnateurs provinciaux pour le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, les réformes en cours concernant les FARDC, la signature par le Président du projet de loi de programmation militaire axée sur le renforcement des capacités, tout cela va dans le sens de renforcer le Mécanisme d'Addis-Abeba.

En outre, il s'avère utile de rappeler que sous le leadership de la République démocratique du Congo, qui assume la présidence du Mécanisme régional de suivi depuis le 24 février, plusieurs réunions importantes ont eu lieu.

Par exemple, au mois d'août, la trente-et-unième réunion du Comité d'appui technique a été organisée à Nairobi. Les hauts représentants des chefs d'État signataires de l'Accord-cadre ont recommandé, à l'issue de cette rencontre, d'accélérer la mise en œuvre de cet accord à travers les mécanismes existants, pour mettre fin à l'insécurité dans la partie est de la République démocratique du Congo et dans la région.

Du 22 au 24 septembre, la cinquième réunion des chefs des services de sécurité et de renseignement de la région des Grands Lacs s'est tenue à Kampala. Cette réunion a décidé du déploiement, à partir du 5 novembre à Goma, des membres de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, qui sera en charge de l'élaboration et du suivi des mesures non militaires en complément aux opérations militaires en cours. Ce Groupe de contact, en plus des contacts avec les groupes armés, va aussi opérer dans une approche communautaire à travers les contacts avec les leaders d'opinion, des communautés et de la société civile, sans oublier les femmes et les jeunes. L'objectif avoué est de sensibiliser, d'obtenir l'adhésion et l'implication effective de toutes les parties prenantes dans ces efforts non militaires visant la reddition des groupes armés. Par ailleurs, la cellule opérationnelle va aussi accompagner les efforts ciblant les groupes armés étrangers et leur rapatriement dans leur pays d'origine, souhait clairement exprimé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Il importe de signaler que la réussite de ce volet non militaire soulève l'importance cruciale du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation mis en place par le Président de la République démocratique du Congo. Nous saisissons cette plateforme pour demander à l'Envoyé spécial et au Conseil de sécurité de participer encore plus proactivement aux côtés de la République démocratique du Congo dans les efforts de plaidoyer pour un financement conséquent de ce programme, qui va contribuer à changer la donne dans la région des Grands Lacs.

Par ailleurs, conformément à la résolution 2556 (2020), la stabilisation de la République démocratique du Congo passera également par la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. À ce titre, mon gouvernement voudrait rassurer le Conseil qu'il poursuivra ses efforts de coopération au niveau sous-régional, régional et international pour la mise en œuvre effective de cet Accord-cadre.

Pour clore ce chapitre, je tiens à mentionner que la République démocratique du Congo respecte ses engagements pris aux termes de cet Accord.

Le Rwanda a, en apportant un appui substantiel au Mouvement du 23 mars (M23), contribué à la détérioration du climat de confiance et au maintien de l'insécurité dans la partie est de la République démocratique du Congo. Cette insécurité favorise depuis des années la prédation et l'exploitation illicite des ressources naturelles dont regorge l'est de la République démocratique du Congo et que nous déplorons.

L'Accord-cadre d'Addis-Abeba prohibe la déstabilisation d'un pays membre de la région à partir d'un autre État. Cette attitude, enregistrée en ce qui concerne le Rwanda, est faite au mépris des conclusions du processus de Nairobi, des pourparlers de Luanda et de New York. Dans ce dernier cas, je fais référence à la réunion que le Président de la France, M. Macron, avait tenue avec le Président Kagame et le Président Tshisekedi Tshilombo pendant la semaine du débat de haut niveau de l'Assemblée générale.

Que le Conseil soit informé que la République démocratique du Congo, son Président et sa population défendront l'intégrité de leur territoire et ne lâcheront aucun centimètre carré de leur sol.

Avant de conclure mon propos, je souhaite formuler quelques demandes de ma délégation au Conseil de sécurité.

Premièrement, le respect de l'intégrité et de l'intangibilité des frontières de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, que le Conseil puisse exiger un retrait immédiat et sans condition des troupes rwandaises et du M23 de la cité de Bunangana et d'autres parties du territoire de Rutshuru dans l'est de la République démocratique du Congo, dans la province du Nord-Kivu.

Troisièmement, que le Conseil de sécurité condamne fermement par voie de résolution, la République du Rwanda pour son soutien au groupe armé M23. Quasiment tous les orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui ont déploré cette occupation du Congo, mais le fait de le déplorer ne permettra pas de changer la situation. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour que le Rwanda sache que la communauté internationale prend cette affaire au sérieux.

Quatrièmement, que le Conseil de sécurité impose les sanctions appropriées et plus sévères aux acteurs du M23 et au Rwanda, qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité dans les Grands Lacs à travers cet activisme.

Cinquièmement, l'appui au processus de Nairobi.

Sixièmement, exiger de tous les groupes armés sans exception de déposer les armes pour rejoindre le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation et fournir un soutien plus accru à ce programme.

Septièmement, renforcer des sanctions contre les réseaux mafieux internes et externes, qui exploitent illégalement les ressources naturelles de la République démocratique du Congo, incluant toutes leurs chaînes partant des lieux de production et de transit jusqu'aux lieux de destination.

Huitièmement, que le Conseil puisse s'impliquer pour s'assurer que chaque pays de la région des Grands Lacs règle ses différends avec ses propres combattants ou rebelles.

Le Président : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présente les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.